

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jimmy Proteau

<https://www.cadre21.org/membres/f8b7fca66943b9a9a6e7073b>

Date d'obtention : 2021-03-15 15:19:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui permet de bien définir les rôles et fonctions de chacune des parties impliquées dans les divers dossiers reliés sans interférer ou nuire au processus judiciaire en cours, s'il y a lieu. Le volet éducatif au niveau de la gestion de l'intimidation ou de la violence est ainsi balisé et appliqué en fonction des politiques adoptées par l'institution scolaire. La grille d'évaluation de l'incident contenue dans la trousse Sexto permet de connaître l'amorce, la nature, la fréquence et l'étendue des circonstances dans lesquelles les gestes ont été posés. Un acte jugé malveillant doit être pris en charge dans les plus brefs délais par les autorités policières locales compétentes. Dans ce cas précis toutefois, la confiscation du cellulaire demeure de mise pour éviter la divulgation et la propagation de ces images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation facilitera la cueillette des données nécessaire à réalisation d'interventions qui seront mieux adaptées face à la situation vécue. De plus, je crois que cette trousse va améliorer de façon importante la collaboration entre les différents partenaires impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai constamment insister auprès des victimes qui désirent me montrer des images compromettantes pour ne accepter de les visualiser, compte tenu de la loi actuelle en matière de diffusion de pornographie juvénile.